

Département
du Haut-Rhin

VILLE DE RIXHEIM

Nombre de membres
en exercice :
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :
10

Membres excusés
avec procuration
2

Séance du jeudi 3 avril 2025
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trois avril de l'an deux mille vingt-cinq)

Membre excusé
1

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Présidente

Membres absents
2

Présents : 10

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Marie ADAM, M. Mathieu GARÉ, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

Excusées avec procuration : 2

Mme Josiane FORÉT, procuration à Mme Danielle GRUMET
Mme Maryse LOUIS, procuration à Mme Marie ADAM

Excusée: 1

Mme Valérie MEYER

Absents : 2

M. Christophe EHRET
M. Gilbert GOEPFERT

Résidence "Les Glycines"

10. Approbation du Budget Primitif 2025

Il est rappelé que, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17 mars 1997, ce budget est voté par **nature**, le niveau de vote étant le **chapitre** pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Conformément à la délibération prise par le Conseil d'Administration le 2 décembre 2021, ce budget est désormais présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57.

Le budget primitif 2025 tient compte du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu en séance ordinaire le 27 février 2025. Il est arrêté comme suit :

	Budget Primitif 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
INVESTISSEMENT	92 000 €	128 700 €
FONCTIONNEMENT	541 000 €	528 600 €
TOTAL	633 000 €	657 300 €

En 2023, m2A HABITAT a accepté de suspendre jusqu'en 2026 le versement de provisions pour grosses réparations. Cette disposition permet de réduire les charges de fonctionnement.

.../...

A. La Section de Fonctionnement

A1 : Les Dépenses

Libellé	Budget Primitif 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
011 - Charges à caractère général	353 500 €	372 600 €
60611 eau et assainissement	18 000 €	17 000 €
60612 électricité	33 000 €	33 000 €
60613 chauffage urbain	55 000 €	56 000 €
60623 alimentation (achat des repas)	39 500 €	39 500 €
60628 autres fournitures non stockées	1 500 €	1 700 €
60631 fournitures d'entretien	1 000 €	2 100 €
60632 fournitures de petit équipement	1 000 €	500 €
6132 locations immobilières (M2A habitat)	72 000 €	71 800 €
61358 autres	300 €	300 €
615228 entretien, réparation bâtiment	29 100 €	46 900 €
61558 entretien autres biens mobiliers	500 €	400 €
6156 maintenance	5 500 €	5 900 €
6161 multirisques	1 500 €	1 100 €
6227 frais d'actes et de contentieux	500 €	1 000 €
6231 annonces et insertions	500 €	700 €
6232 fêtes et cérémonies	6 000 €	4 500 €
6234 réceptions	200 €	100 €
6247 transports collectifs	1 000 €	1 000 €
6262 télécommunications	5 700 €	5 300 €
6283 nettoyage des locaux	700 €	700 €
6288 autres services extérieurs (prévention perte autonomie)	31 500 €	38 600 €
63512 taxe foncière	49 500 €	45 000 €
012 - Charges de personnel	115 000 €	81 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 000 €	500 €
6541 créances admises en non-valeur	500 €	500 €
65888 autres	500 €	

.../...

67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	500 €
673 titres annulés sur exercices antérieurs	1 000 €	500 €
68 – Dotations aux provisions	500 €	100 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 000 €	13 500 €
042 - Dotations aux amortissements	65 000 €	60 400 €
TOTAL	541 000 €	528 600 €

L'augmentation des frais de personnel s'explique par une actualisation des montants, et la prise en compte d'un reliquat à payer afférent à l'exercice 2024

A2 : Les Recettes

Libellé	Budget Primitif 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
70 produits des services, ventes diverses	34 500 €	40 000 €
7066 redevances services à caractère social	34 500 €	40 000 €
75 autres produits de gestion courante	408 000 €	429 900 €
752 revenus des immeubles	402 000 €	384 800 €
756 libéralités reçues	1 000 €	0 €
75888 autres (remboursement assurance)	5 000 €	45 100 €
77 produits spécifiques	388 €	560 €
773 mandats annulés sur exercices antérieurs	388 €	560 €
042 opérations ordre transfert entre sections	13 400 €	13 400 €
777 subventions transférées au compte de résultat	13 400 €	13 400 €
002 résultat de fonctionnement reporté	84 712 €	44 740 €
TOTAL	541 000 €	528 600 €

L'excédent de fonctionnement augmente puisque, jusque 2026, le budget ne comprend plus le versement des provisions pour travaux de gros entretien.

.../...

B. La Section d'Investissement

B1 Les dépenses

Libellé	Budget Primitif 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
21 immobilisations corporelles	7 000 €	7 000 €
21848 matériel de bureau et mobilier	1 000 €	1 000 €
2188 autres immobilisations corporelles	6 000 €	6 000 €
23 immobilisations en cours	58 700 €	92 900 €
2313 constructions	58 700 €	92 900 €
16 emprunts et dettes	12 900 €	15 400 €
165 dépôts et cautionnements reçus	7 500 €	10 000 €
168741 dettes -Commune	5 400 €	5 400 €
042 opérations ordre transfert entre sections	13 400 €	13 400 €
139 subventions transférées au compte de résultat	13 400 €	13 400 €
TOTAL	92 000 €	128 700 €

B2 Les recettes

Libellé	Budget Primitif 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
10 dotations, fonds divers	7 676 €	7 100 €
10222 FCTVA	7 676 €	7 100 €
13 subventions d'investissement	0 €	30 000 €
16 emprunts et dettes	7 500 €	10 069 €
165 dépôts et cautionnements reçus	7 500 €	10 069 €
021 virement de la section de fonctionnement	5 000 €	13 500 €
040 opérations d'ordre (dotation aux amortissements)	65 000 €	60 400 €

.../...

001 résultat d'investissement reporté	6 824 €	7 631 €
TOTAL	92 000 €	128 700 €

La subvention de la ville n'est pas reconduite pour le moment, dans l'attente du chiffrage définitif des opérations de sécurité incendie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- de voter le Budget Primitif 2025 de la Résidence "Les Glycines" tel que présenté,
- d'autoriser Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
Fonctionnement : 7,5 %,
Investissement : 7,5 %,
- de constituer les provisions de manière semi-budgétaire,
- de ne déclarer aucun article spécialisé.-

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 04 avril 2025

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER